

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Andreann Piquette

<https://www.cadre21.org/membres/152d2feed696e6c0b3b7abe3>

Date d'obtention : 2022-06-12 14:03:57

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Parler à la victime et retracer les témoins de la situation le tout avec la trousse SEXTO. Je dois évaluer s'il s'agit d'une situation de malveillance ou impulsif. Je dois confisquer les téléphones cellulaires pour faciliter le travail des policiers. Selon la nature de l'intention du geste, les policiers doivent être avisés en début d'intervention ou un peu plus tard dans le processus.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je dois être constamment en mode de réflexion afin de bien analyser la situation. L'utilisation de la trousse est nécessaire dans chacun des cas, même si la nature et les conséquences des gestes posés restent du cas par cas. Je dois prendre en charge la victime et les témoins, et non l'instigateur du geste. En aucun cas je ne dois visionner les photos contenues dans le téléphone cellulaire.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Faire la différence entre un acte impulsif et malveillant, car les versions peuvent parfois se contredire, surtout lorsque plusieurs adolescents sont concernés. L'étape de la Confiscation du cellulaire peut aussi me sembler plus difficile, car les élèves témoins et victimes peuvent se sentir brimés. Devoir appeler la police, même dans un cas de transmission impulsif.